CEVINS 2026

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE

PARTENAIRES

Nous remercions toutes ces entreprises locales dont la participation financière permet de prendre en charge une partie des coûts d'impression de ce bulletin.

MOT DU MAIRE

Chères Cevinoises, chers Cevinois,

Le Livre de la Vie égraine ses pages inlassablement ; l'année 2025 vient de s'achever dans un contexte mondial et national pour le moins instable ; les conflits, les crises climatiques, politiques, sociales, ont encore fait partie de notre quotidien. Et malgré tout, nous devons rester positifs !

Nous arrivons au terme de cette année 2025 et également au terme du mandat de la municipalité que vous avez élue en 2020. Au mois de mars prochain, il y aura de nouvelles élections, avec de nouvelles règles de vote pour les communes de moins de mille habitants.

J'ai ici une pensée affectueuse et respectueuse pour nos amis et nos proches qui ont rejoint les « étoiles » ou qui sont impactés par la maladie.

J'adresse mes sincères remerciements au corps enseignant et mon soutien aux Présidentes, Présidents de nos associations ainsi qu'à nos formidables et indispensables Bénévoles, qui, malgré les difficultés, continuent de promouvoir la vie associative sous toutes ses formes et à faire rayonner notre beau village.

Un grand merci à ceux qui, par leur engagement, leur professionnalisme, assurent au quotidien, de jour comme de nuit, la Sécurité, la Protection et les Services à la population : les Sapeurs-Pompiers, les Gendarmes et les Soignants (médecins, infirmières, ...).

Je n'oublie pas nos commerçants, nos agriculteurs, nos artisans qui osent et prennent des risques pour assurer leur développement, leur croissance.

Je souhaite également mettre à l'honneur nos « Services municipaux » ; chaque agent municipal, quel que soit son grade ou sa fonction, est important dans le fonctionnement de notre commune.

Je remercie aussi très chaleureusement le Conseil Municipal pour sa confiance, son implication et pour le travail accompli dans la défense de l'intérêt général.

Les difficultés sont nombreuses, à commencer par la baisse continuelle des dotations de l'Etat, les contraintes administratives, etc. Malgré ces aléas, nous continuerons à gérer notre village en bon père de famille, de manière efficace et adaptée à ce contexte économique, social et financier inédit.

Je souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux arrivants installés sur notre commune et les encourage à découvrir notre beau village et ses alentours.

L'année 2026 ne sera sans doute ni meilleure, ni pire que la précédente. Elle sera d'abord ce que nous en ferons, tous ensemble, unis et solidaires autour d'un projet unique : **Bien vivre ensemble à Cevins**.

L'ensemble du Conseil Municipal, le CCAS et le Personnel communal s'associent à moi, avec Cœur, avec Passion et avec la Foi en notre beau village, pour vous souhaiter une **Bonne et Heureuse année 2026 : Santé, Réussite et Bonheur, entourés de tous ceux qui vous aiment et que vous aimez !**

Le Maire,

Philippe Branche

Bulletin municipal annuel édité par la Mairie #2026

CEVINS

Mairie de Cevins
166 rue du 10 août 1944
73730 CEVINS

Heures d'ouverture au public :
Lundi, mercredi et vendredi
de 8h à 12h
Mardi et jeudi de 15h à 17h30

Tél : **04 79 38 20 28**

Mail : **mairie@cevins.fr**

www.cevins.fr

www.facebook.com/Cevins villagedeSavoie

Directeur de publication :
Philippe BRANCHE

Conception :
Virginie BOUTIN

Impression :
Franck PISANO

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Finances communales de 2025 04
Urbanisme 06
Forêt et Montagne 07
Action sociale 08
Vie associative 08
Bibliothèque 10
Agence postale 10
Garderie et cantine scolaires 11
École 12

INTERCOMMUNALITÉ

Centre intercommunal d'action sociale 14
Sapeurs pompiers de Basse Tarentaise 14

ASSOCIATIONS CEVINOISES

Association des parents d'élèves 15
Écho de Sécheron 15
Groupement Foncier Viticole 16
Association Foncière Pastorale 17
ACCA « La Saint Hubert » 17
Club des Ainés du Nant Bayet (Rognaix, Saint Paul sur Isère, Cevins) 18
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Cevins et Rognaix 18
Union française anciens combattants 19

DIVERS

Salle des fêtes communale 20
Travaux 21
Élections municipales de 2026 21
Plan de Cevins *(Quatrième de couverture)*

INFORMATIONS PRATIQUES

Sécurité 22
Environnement et santé 23
Recommandations 26
Coordonnées 27

SOUVENIRS

Ecole de Cevins 28
Anciens combattants 28

Bonne lecture !

FINANCES COMMUNALES DE L'ANNÉE 2025

PRINCIPALES DÉPENSES*

BÂTIMENTS : 71 100 €
o Electricité et éclairage public : 38 800 €
o Chauffage : 15 500 €
o Entretien : 16 800 €

ROUTES : 66 400 €
o Travaux de voirie : 54 700 €
o Réseaux d'assainissement et d'électricité au lieu-dit Les cours : 10 000 € (solde)
o Matériel de voirie (sel de déneigement, ampoules éclairage public, ...) : 1 700 €

FORÊTS : 12 600 €
o Répulsifs, études préalables aux coupes, travaux d'infrastructures et contributions annuelles aux missions de l'ONF.

ÉCOLE : 34 400 €
o Repas cantine : 18 700 €
o Transports en bus (sorties neige, piscine, cinéma, théâtre) : 9 600 €
o Fournitures scolaires et périscolaires : 3 600 €
o Subvention coopérative scolaire : 2 500 €

LOCATIONS : 27 800 €
o Matériel informatique mairie et école, panneau d'information, tondeuse, nacelle.

SERVICE TECHNIQUE : 26 000 €
o Entretien et réparation des véhicules et engins communaux, frais de carburant, achat d'outils, de matériel et de produits divers.

DIVERS : 47 000 €
o Maintenance, assurances, frais postaux et de télécommunication, fêtes et cérémonies, cotisations et taxes diverses, prestations de service, …

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS : 260 000 €
Cotisations et salaires.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 60 000 €
Indemnités élus, allocation vétérance, subventions aux associations communales, impôts divers, cotisations diverses, autres, …

CHARGES FINANCIÈRES : 35 900 €
Emprunts et intérêts.

**montants arrondis*

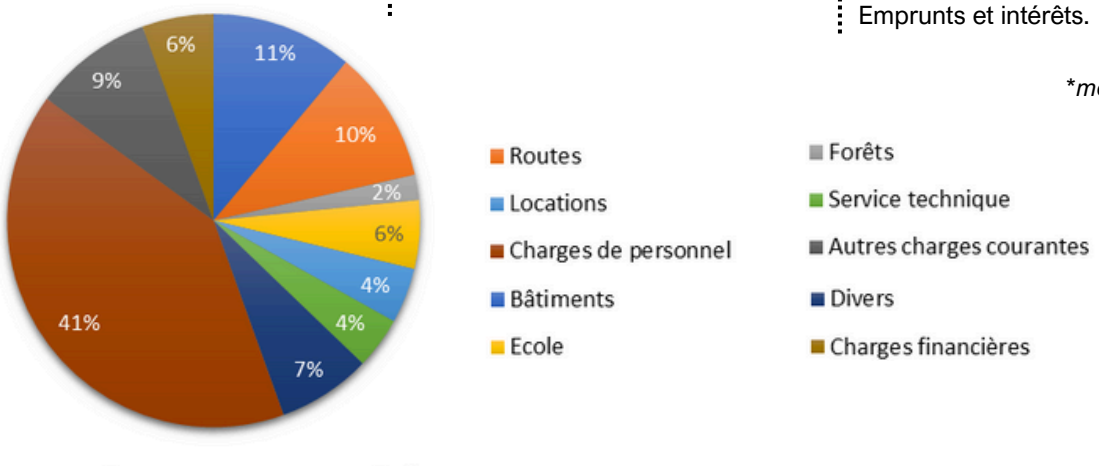

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FIN 2025 - DÉBUT 2026

- **Aménagement d'un parking :** une première phase de travaux a démarré pour l'aménagement d'un parking à Luy de Four. Des négociations sont en cours avec les propriétaires attenants pour l'acquisition de 3 parcelles complémentaires à celles déjà acquises par la commune. Il est prévu à terme l'aménagement d'un parking d'une dizaine de places et dans le même temps, l'élargissement de la route.
- **Changement de barrières :** le remplacement des barrières le long de la route, au hameau Le Villard, a été effectué en fin d'année pour des raisons de sécurité.
- **Remplacement de l'escalier de la salle des fêtes :** également pour des raisons de sécurité, l'installation d'un nouvel escalier extérieur menant à la salle C3i (située au-dessus de la salle des fêtes) est programmée par l'entreprise retenue par la mairie pour le mois de février 2026.
- **Lotissement du Gardet :** les travaux débutent en janvier 2026.
- **Cimetière communal :** un columbarium supplémentaire a été installé en fin d'année 2025 à côté du columbarium existant.

Réparation d'un poteau d'éclairage public endommagé prévue route Napoléon.

PRINCIPALES RECETTES*

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : 340 000 €
Reversement des recettes de fiscalité professionnelle perçues par la communauté d'agglomération Arlysère sur le territoire communal.

LOYERS : 100 400 €
o Entreprises : 46 500 €
o Appartements communaux, boulangerie, montagnes, vignoble : 53 900 €

CANTINE ET PÉRISCOLAIRE : 33 000 €

FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION (FDTADE) : 32 500 €
Dotation de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle.

FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA : 35 800 €
Principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR) : 28 500 € (Etat)

FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR) : 27 250 €
Reversement de l'Etat depuis la réforme de la taxe professionnelle.

IMPOTS DIRECTS LOCAUX : 26 000 €

ALLOCATIONS COMPENSATRICES : 17 500 €
Allocations versées par l'Etat en compensation de certains allègements et exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties.

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCFE) : 13 800 €

SUBVENTIONS : 9 800 €
En 2025, nous avons obtenu ces subventions :
- 4 300 € de la Région et 3 112 € du Département pour le développement du Vignoble (reconstitution de murs en pierres sèches) ;
- 1 264 € du Département pour des travaux de sécurisation des pistes réalisés en 2023 suite à des intempéries ;
- 1 137 € de la Communauté d'agglomération Arlysère pour des études thermiques réalisées sur l'ancienne fruitière en 2022.

DOTATION POUR LA BIODIVERSITÉ (dite aménités rurales) : 9 300 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE : 8 650 €

TAXE SUR LES PYLÔNES ÉLECTRIQUES : 6 000 €

**montants arrondis*

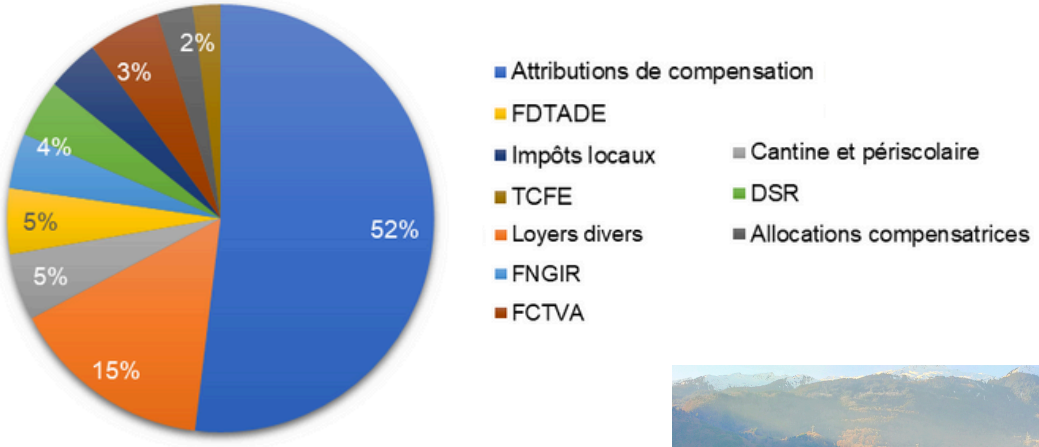

Nouveau colombarium au cimetière de Cevins

URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME À DEMANDER EN MAIRIE

En fonction du type de projet, il faut déposer une **demande de permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux**.

Exemples de travaux concernés par une déclaration préalable (DP)

Création de surface de plancher ou d'emprise au sol :

Entre 5m² et 40m² (si surface plancher < 150 m²) : extension, carport, garage indépendant, terrasse surélevée ou couverte, ...

Aménagement intérieur :

Etage supplémentaire ou mezzanine (entre 5m² et 40m²), transformation d'un garage en pièce d'habitation, ...

Aménagement ou modification de l'aspect extérieur :

Balcon de moins de 40m², abri de jardin entre 5m² et 20m², toiture (sauf remplacement à l'identique), volets, ...

Exemples de travaux concernés par un permis de construire (PC)

- Extension, mezzanine, terrasse si emprise au sol supérieure à 40 m²
- Abri de jardin de plus de 20 m²
- Garage de plus de 20 m² d'emprise au sol
- changement de destination avec modification de la structure porteuse et/ou de la façade

Dépôt de votre demande sous format dématérialisé

La commune de Cevins offre la possibilité aux habitants de transmettre leurs demandes d'autorisation par internet. Veuillez vous rendre sur : **https://rgd.pu.sirap.com/073063**

Le garage n'est pas pris en compte dans la surface de plancher, mais créé de la surface taxable.

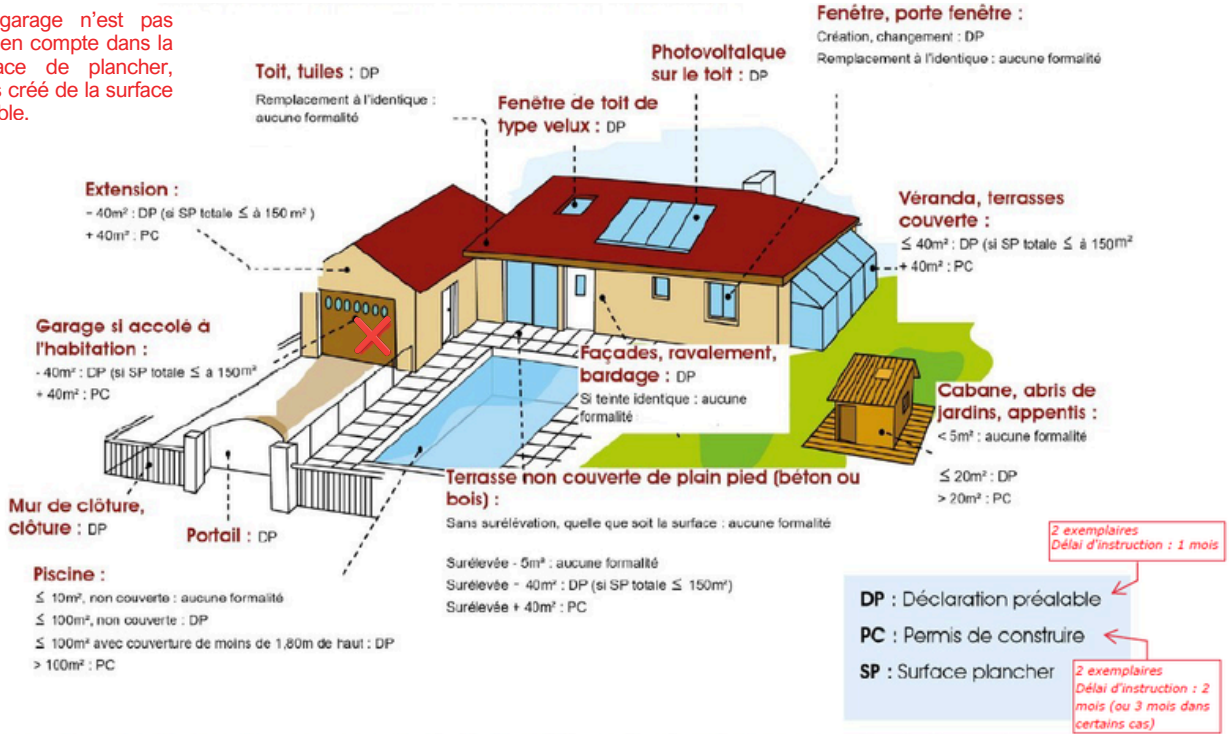

ZOOM SUR UN CONFLIT DE VOISINAGE : LA TAILLE DE HAIE OU LA COUPE D'ARBRE

Il est possible d'obliger un voisin à élaguer ou abattre un arbre, ou à tailler une haie. Cette obligation légale comporte des limites (par exemple en cas d'arbre trentenaire). Mais **il est interdit de procéder soi-même à la taille de l'arbre voisin**.

Lorsque les arbres des voisins sont trop hauts, qu'un arbre voisin est dangereux ou que la hauteur de la haie du voisin dérange, nous vous conseillons d'abord de trouver une **solution à l'amiable**. Il est toujours préférable de trouver un compromis avant d'entamer des poursuites judiciaires.

En cas de refus des voisins, il faudra leur envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception en expliquant la situation. Cela est indispensable pour entamer une **procédure au Tribunal d'Instance** en cas de non-réponse ou de refus.

Si l'affaire est portée en justice, le juge devra constater que l'absence d'entretien des haies provoque un trouble anormal du voisinage. Dans ce cas, il imposera au voisin de tailler ses haies ou d'élaguer ses arbres à ses frais.

FORÊT ET MONTAGNE

L'année se termine sans trop de soucis ; les ruisseaux, torrents et autres cours d'eau restent bien sagement dans leurs lits.

Mais nous restons tout de même vigilants car la nature ne s'arrête jamais et ce que l'homme fait, la nature le reprend lentement mais surement.

NOTRE ACTIVITÉ 2025 :

Coupes prévues au calendrier du plan d'aménagement

Sur le domaine des forêts, aucune coupe n'a pu avoir lieu.

Les **coupes prévues sur les parcelles 35, 36 et 37** sont affectées par les difficultés des changements politiques. Ce projet est mené avec EDF qui prévoit aussi une coupe à câble dans le secteur et qui cofinancera une partie des travaux. Son engagement conditionne le lancement des travaux.

Les études prévues sont effectuées mais les travaux à réaliser sont aussi soumis aux saisons et aux périodes de nidification. Espérons que 2026 apporte les réalisations nécessaires et que l'on puisse enfin faire ces coupes à câble.

Il faudra prévoir l'organisation en avance et en concertation avec les agriculteurs car **la seule piste d'accès au Charvet sera fermée** pour une durée encore indéterminée.

Nous profiterons de ce moment pour faire la **coupe 50** située sur la même route forestière mais à l'aplomb du hameau Le Bourgeois. Cela évitera les frais de transport du câble mais aussi de fermer la route forestière une seconde fois.

Piste du Chatelard

Une étude de cette piste nous a été présentée par notre agente de l'ONF.

Piste du Planet

Une douzaine de **renvois d'eau** ont fait l'objet de changements par les employés forestiers de l'ONF pendant l'été 2025.

Tous les renvois d'eau auront été changés sur la piste.

Je dois également remercier les personnes qui participent à l'entretien de la piste simplement en la nettoyant de temps à autres.
Cela limite la dégradation de la piste qui subit déjà l'érosion avec le passage de l'eau.

Torrent de la Gruvaz

Un **éboulement** de la montagne de Comborcière, à hauteur du hameau La Ville, a eu lieu le 29 janvier 2025. Environ 10 000 m3 se sont immobilisés dans le torrent de la Gruvaz.

La seule conséquence fut la fermeture du chemin piéton.

Une surveillance temporaire avait été mise en place par l'agence RTM (restauration des terrains en montagne) à l'aide d'un drone.

Passerelle des gorges de la Gruvaz

En 2023, la passerelle des gorges s'est **effondrée**.

Située dans la forêt domaniale, celle-ci a été remplacée durant l'été 2025.

Un remplacement total de la passerelle a été opéré.

Cette intervention a nécessité plusieurs héliportages et l'emploi de personnes spécialisées en travaux en milieu périlleux : un chantier totalement pris en charge par l'ONF.

La commission Forêt et Montagne remercie particulièrement **notre agente forestière de l'ONF et le directeur de l'agence RTM** pour leurs actions dans la commune et les photos qui illustrent notre article.

Tous se joignent à moi pour vous présenter nos vœux et vous souhaiter une bonne année 2026 !

Bernard PIVIER

ACTION SOCIALE

La distribution des **colis de Noël** à nos aînés (à partir de 75 ans) clôture l'année et c'est aussi un moment privilégié de rencontre avec ces derniers.

Pour celles et ceux séjournant en maison de retraite, un petit présent leur a également été offert.

Le traditionnel **repas des aînés** s'est tenu le 1er février 2025, toujours dans la bonne humeur ; animé par Eric COLLOMB et Thierry MIDI avec une ambiance conviviale appréciée par l'ensemble des convives.

Merci à tous les bénévoles qui nous accompagnent.

COMMISSION ACTION SOCIALE :

Membres nommés

Nicole DUNAND
Agnès NAULIN
Chantal DUNAND
Renée RUFFIER

Membres élus

Philippe BRANCHE
Bernadette AMIEZ
Sébastien PIVIER
Ginette RIGOTTI
Anaïs CURTILLAT
Régine VIBERT

Très bonne année 2026 à toutes et tous.

VIE ASSOCIATIVE

• FÊTE DE L'AUTOMNE

La **traditionnelle Soirée de l'Automne** s'est déroulée le 11 octobre 2025 à la salle des fêtes communale.

Nous avons servi 126 repas sur place et 49 repas à emporter.

Nous remercions tous les **bénévoles** :

Préparation de la soupe bûcheronne : Marie-Christine DORIDANT, Marie-Françoise BRANCHE, Agnès NAULIN, Isabelle SORDET, Nicole DUNAND, Chantal DUNAND, Régine VIBERT, Sylvie VIARD-CRETAT et son fils Rémi, Virginie BOUTIN, Sébastien PIVIER et Denis BIBOLLET-RUCHE.

Préparation et tir du feu d'artifice : Jean-Pierre PIVIER, Sylvie BRUNIER, Gérard DUNAND, Claude BAUDERLIQUE, Samuel DELTOUR, Sylvie VIARD-CRETAT, Bernard PIVIER et Enzo.

• CONCERT

Mercredi 5 novembre 2025, un groupe de musiciens grenoblois, **PELOUSE**, s'est produit sur la scène de la salle des fêtes de Cevins.

C'est au rythme d'un univers musical rock et singulier que les habitants du village sont sortis des sentiers battus le temps d'une soirée.

Les Cevinois auront sans doute l'occasion de découvrir d'autres artistes en 2026.

Suivez toutes les actualités de la commune sur le site *www.cevins.fr* !

• COMMÉMORATIONS

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 16 juin

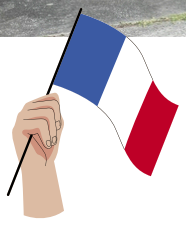

Cérémonie du 10 août

Cérémonie du 11 novembre

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Accessible à tous (Cevinois ou visiteurs)
- Ouverte de 16h à 18h tous les mercredis et vendredis, hors vacances scolaires
- Gérée par une équipe de bénévoles
- Gratuite (inscription et prêts)

Pour l'année 2025, n'ayant pu bénéficier des prêts de Savoie Biblio (fermeture de leur site d'Aigueblanche et le nouveau n'est pas encore opérationnel), la bibliothèque a fait l'acquisition de livres d'occasion auprès de l'Association Recyclivres.

Nous avons par ailleurs obtenu des suggestions de la part de Savoie Biblio pour l'achat de livres neufs.

Les enfants nés en 2024 ont reçu un **livre de bienvenue** : Bonjour Bestioles. Nous renouvellerons l'opération en 2026 pour les enfants nés en 2025. Et si votre enfant n'a pas reçu son livre en 2025, des exemplaires sont encore disponibles.

Fin 2025, nous avons eu la visite de la classe de maternelle de Cevins, et leur avons proposé des lectures ciblées. Nous espérons renouveler leur visite en 2026 et nous remercions toute l'équipe enseignante de l'école.

Nous organisons également chaque année un **goûter pour petits et grands**.

L'équipe des bénévoles vous souhaite une très bonne année de lecture en 2026 !
Agnès, Bibiche, Marie-Françoise, Régine et Isabelle

www.facebook.com/bibliotheque.de.cevins.2024
bibliothequedecevins@outlook.com

PATRIMOINE LOCAL

Monsieur Marc POINTET a fait don à la Commune de documents historiques relatifs à Cevins et à la Savoie, concernant différents thèmes : **Grande guerre, état-civil, école de Cevins, La Roche, les Ardoisières, les hameaux, photographies diverses, ...**

Ces documents sont consultables dans la salle des mariages de la mairie durant les horaires d'ouverture au public.

AGENCE POSTALE

Services postaux :

- Dépôts de colis et de lettres recommandées,
- Retraits de colis ou de lettres muni d'une pièce d'identité.

Services financiers :

- Retrait et versement d'espèces sur un compte CCP ou un livret d'épargne

Vente de produits :

- Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés) ;
- Ventes de produits (timbres, env. préaffranchies, emballages Colissimo, prêts à expédier Chronopost) ;
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier) ;
- Abonnement téléphonique La Poste Mobile.

Corinne vous accompagne sur les produits et services proposés du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

Tél. : 07 50 54 30 25

GARDERIE ET CANTINE

La cantine et la garderie scolaires sont assurées par le personnel municipal, **Josette et Sandrine**.

Elodie, recrutée par la mairie en tant qu'ATSEM en mars 2025, assure également le service et la surveillance des enfants lors de la pause méridienne.

Début 2025, à la garderie scolaire, les enfants ont réalisé de magnifiques **fresques représentant la commune de Cevins** (sur le thème des 4 saisons) pour permettre la décoration de la salle des fêtes lors du repas des Aînés. Leurs dessins ont également permis la **décoration des menus** de ce repas.

Rappels sur le fonctionnement de la Cantine

- Réservations sur le logiciel *3D Ouest* au plus tard **le lundi avant 18h pour la semaine suivante**.
- Si votre enfant est malade : le premier jour de cantine ne pourra pas être annulé (les repas sont livrés chaque matin).
- Vous devez avertir la mairie par mail ou téléphone **avant 8h40** afin que les repas des jours suivants puissent être décommandés dans les temps.

En fin d'année, les enfants ont réalisé de jolies **décorations** pour décorer leurs sapins.

Le **repas de Noël** a été servi le jeudi 18 décembre 2025 dans la joie et la bonne humeur.

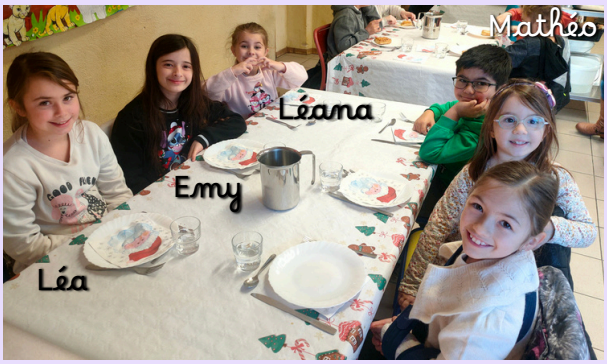

Lucie

Évy

Elsa

Hayana Lizéa Naël

ÉCOLE

Dans notre classe de maternelle, nous sommes 21 élèves avec maitresse Eline.

Il y a 9 enfants en Petite Section, 9 en Moyenne Section et 3 en Grande Section.

Depuis quelques semaines, la maîtresse a installé des **“espaces à scénario”** dans la classe. Nous avons d’abord découvert le stand du glacier et maintenant nous jouons dans l’espace fleuriste. Dans chaque scénario, il y a un marchand et un client.

Le client de l’espace fleuriste écrit au marchand combien de fleurs il veut dans son bouquet (avec des points ou des chiffres), et le marchand prépare la commande.

Grâce à ces espaces, nous apprenons à **communiquer** en utilisant de nouveaux mots, à attendre notre tour et à **coopérer**.

Nous progressons tout en nous amusant !

Nous sommes les CP/CE1 de la classe de maitresse Florence. Nous adorons venir à l'école pour voir maitresse et apprendre beaucoup de nouvelles choses. Nous apprenons à lire, à écrire, à compter, …
Nous faisons de la grammaire, de l'orthographe , de la conjugaison,... de l'anglais et nous découvrons le monde qui nous entoure.

Avec les autres classes, nous avons participé à des **actions** comme « Nettoyons la nature », « La journée contre le harcèlement » et nous participerons au Téléthon, à la journée de la Laïcité,… Beaucoup d'entre nous ont été fiers de participer à la cérémonie du 11 novembre.

En 2026, nous continuerons à cultiver notre **potager** et à déguster nos légumes et nos fruits !! Nous irons au **ski de fond** et au **cinéma**.

Nous préparerons aussi des chants et des danses pour notre **spectacle du 20 juin.**

La sortie de fin d'année est encore une surprise …
L'année dernière, nous avons découvert le monde des mines à Saint Georges d'Hurtière.

Aller à l'école c'est génial !!

Très bonne année 2026 !!! Les CP/CE1 et Florence

La classe de CM1/CM2 de maitre Clément est partie découvrir les alentours de Cevins durant toute l'année 2024/2025 avec Emmanuel DI LUZIO. Les élèves ont découvert les **anciennes vignes**, désormais abandonnées et recouvertes d'une forêt. Les élèves ont appris à reconnaître les traces de l'activité d'autrefois.

Le mot « niouble » signifie vigne ou vignoble en ancien savoyard. Nous avons appelé cette randonnée la **randonnée du niouble** car on était dans les anciennes vignes.

Devant les vignes, il y avait un vieux muret en pierre pour les protéger. Il servait à délimiter les vignes de la forêt. Ces vignes servaient à faire du vin.

Pendant la randonnée, on a trouvé d'anciens abris qui servaient à stocker le matériel pour s'occuper des vignes. Il n'est pas conseillé d'y entrer car ils sont en très mauvais état.

On peut savoir l'âge d'un arbre grâce aux traits : plus il y a de traits, plus l'arbre est vieux ! Chaque trait représente une année.

Sur le chemin, il y avait beaucoup de châtaignes et de bogues de châtaignes.

On a trouvé des empreintes. Grâce à un outil, nous avons analysé ces empreintes et avons appris qu'il s'agissait d'un chevreuil.

Quelques conseils avant de partir en randonnée :
- On conseille de s'habiller chaudement et d'avoir de bonnes chaussures.
- On conseille de bien manger avant de partir en randonnée et de prendre des barres de céréales. Sinon le risque est de faire un malaise !

Merci à Manu pour ce projet qui nous a permis d'apprendre pleins de choses sur notre village !

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Véritables lieux d'apprentissage, de découverte et de partage, les centres de loisirs contribuent pleinement à l'épanouissement des enfants tout au long de l'année.

Petit focus sur le centre de loisirs des Cerisiers, situé à Tours-en-Savoie :

La commune accueille l'un des 3 centres de loisirs du CIAS ARLYSERE, au sein de groupe scolaire. Le centre de loisirs des Cerisiers accueille les enfants de 3 à 11 ans, encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés et passionnés.

Les enfants découvrent régulièrement de nouvelles activités : ateliers créatifs, sorties culturelles, jeux sportifs, projets nature, activités ludiques, spectacles…

Au-delà d'un moyen de garde pour les familles, l'accueil de loisirs offre un environnement où chacun peut **s'exprimer, développer son imaginaire et apprendre à vivre ensemble.**

Une attention particulière est portée au rythme de chacun, à la coopération et au respect des autres.

Un secteur jeunesse au plus près des ados

Le secteur jeunesse s'adresse aux 11–17 ans et propose un espace pensé pour eux : convivial, adapté, ouvert à la discussion et aux projets. Sorties, ateliers sportifs ou artistiques, soirées à thème, accompagnement scolaire, actions citoyennes, …

Les jeunes peuvent aussi être acteurs de leurs idées grâce à des projets participatifs qui encouragent autonomie et responsabilité.

Les animateurs du secteur jeunesse jouent un rôle de repère et d'accompagnement, en favorisant l'écoute, la confiance et l'ouverture. Ils créent des occasions de s'engager, de découvrir de nouvelles passions et de se construire.

Pour tous renseignements :
https://www.arlysere.fr/cohesion-sociale/les-services/enfance-jeunesse/
Mail : enfance@arlysere.fr ou jeunesse@arlysere.fr
Téléphone : 04 79 10 73 73 ou 04 79 32 12 27

SAPEURS POMPIERS DE BASSE TARENTAISE

Les sapeurs-pompiers de Basse Tarentaise forment une équipe dynamique d'une vingtaine de volontaires, au service des six communes de Rognaix, Cevins, Saint-Paul, La Bâthie, Esserts-Blay et Tours-en-Savoie.

Notre caserne rassemble des femmes et des hommes de tous horizons, âgés de 18 à 65 ans, animés par la même passion : **protéger et secourir la population**.

Mais aujourd'hui, **nos effectifs sont insuffisants** pour faire face à l'augmentation des interventions et garantir un service optimal. **Nous avons un besoin urgent de nouveaux volontaires pour continuer à remplir notre mission.**

👉 **Vous avez du temps à consacrer ? Vous souhaitez vous engager et vivre une expérience humaine unique ?** N'hésitez plus : **rejoignez-nous !**

Nous vous accompagnerons dans votre formation et votre intégration.

Pour toute question, contactez notre caserne ou celle d'Albertville, ouverte tous les jours.

Votre engagement peut faire la différence.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Nous avons envie de partager avec vous un petit retour sur cette belle année 2025 pour l'Association des Parents d'Élèves ! Grâce à la mobilisation de tous, nous avons pu offrir encore de beaux moments aux enfants : la **piscine pour toutes les classes, le patin sur glace pour les maternelles, le ski de fond pour la classe des CP-CE**, et – pour la première fois depuis très longtemps – le **ski de piste pour la classe des grands**.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui participent aux manifestations, et bien sûr à nos bénévoles, dont l'énergie et la bonne humeur permettent de réaliser tous ces projets. Nous tenons aussi à remercier la mairie pour son soutien fidèle dans toutes nos actions.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous sommes en pleine préparation de la **tombola** de l'automne, de la première **vente de pain**, prévue début novembre, ainsi que de la traditionnelle **vente d'agrumes** qui remporte toujours un franc succès. Merci à chacun d'entre vous pour votre fidélité et votre soutien !

Et parce qu'il est toujours agréable de se projeter, voici déjà quelques **dates à noter pour 2026** :

- le 24 janvier pour la belote,
- le 7 mars pour une seconde vente de pain,
- le 24 mai pour le grand retour du vide-grenier,
- le 20 juin pour la grande kermesse avec le spectacle des enfants.

Nous avons hâte de vous retrouver pour partager encore de beaux moments conviviaux, toujours dans la joie et la bonne humeur. Ensemble, faisons de 2026 une année encore plus belle pour nos enfants !

Avec toute notre gratitude et notre amitié, Toute l'équipe de l'APE

ÉCHO DE SÉCHERON

2025, l'année du **renouveau pour la plus vieille association du village** (association créée en 1952 avec à ce jour 14 musiciens).

En effet, l'idée d'un **rapprochement** avec une autre batterie fanfare de Tarentaise trottait dans l'esprit de notre chef de musique et c'est ainsi que le contact a été pris lors d'une réunion (le 18 septembre 2025) avec les derniers musiciens (au nombre de 5) composant l'Echo de la Biettaz à Aigueblanche.

La suite, la mise en place de répétitions hebdomadaires, qui se déroulent le mercredi soir à 20h au local de Cevins. Un nouvel élan qui a remotivé l'ensemble des musiciens des deux formations. L'entente conviviale ainsi que le buzz créé ont porté leurs fruits. En effet, ce n'est pas moins de 5 nouvelles recrues qui ont rejoint les rangs depuis ce rapprochement, ce qui porte l'effectif total à **24 musiciens et musiciennes**.

Un évènement réussi qui valide le renouveau pour l'Echo de Sécheron ; néanmoins, il ne faudra pas lâcher. Continuer avec les mêmes valeurs, et les mêmes motivations.

Chef de musique : David au 06 69 54 95 29
Président : Manu au 06 73 19 02 02

Nous pouvons dorénavant travailler des morceaux traditionnels défilé et fantaisie.

L'envie, le plaisir et la motivation de retour, une répétition/prestation en plein air a été organisée conjointement au Variété Club de Tarentaise de la Bathie (que l'on remercie au passage), lors de leur traditionnelle vente de pain d'automne. Une répétition sous le soleil avec une population très présente.

GROUPEMENT FONCIER VITICOLE

Le Groupement Foncier Viticole élu en assemblée générale ordinaire, représente **110 propriétaires environ** pour une surface d'environ **9 hectares** (983 part sociales). Il est secondé par un comité de gérance qui n'est pas élu mais nommé en assemblée générale ordinaire. L'ensemble se réunit occasionnellement ; nous discutons et cherchons des solutions chaque fois que nécessaire.

Une nouvelle année commence avec l'arrivée de Pascal BOUVIER en qualité de gérant, élu le 17 janvier 2025 en assemblée générale. Ainsi, Pascal succède à son papa **Paul**. Souhaitons lui le plein succès dans sa nouvelle fonction et la bienvenue au sein du Bureau de gérance où il rejoint Bernard et Sylvie.

Je vous propose un petit historique de notre activité sur l'année écoulée.

Le samedi 17 mai, nous avons organisé la traditionnelle **corvée de printemps**. Une dizaine de personnes étaient présentes sur diverses actions d'entretien telles que : nettoyage de renvois d'eau sur les pistes, abattage d'arbres secs au Chagney, nettoyage et débroussaillage du plateau du Chagney, pose d'une boite d'information sur le portail faite bénévolement par Pierre Ruffier.

La journée s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur que notre Sylvie sait animer à chaque fois !!!

Je profite de l'occasion pour remercier tous les participants à cette journée.

Un petit clin d'œil pour rappeler que toutes les personnes désireuses de se joindre à l'équipe, sont les bienvenues. Nous vous attendons !

Un merci également à Brice pour le traditionnel casse-croute qu'il nous offre généreusement.

La **traditionnelle journée de vendange** n'a malheureusement pas pu avoir lieu en raison d'une production trop faible. Espérons que 2026 soit plus clément et nous permette de renouer avec cette journée chère aux Cevinois.es.

L'aménagement du rond-point n'est pas oublié ni enterré ! La réalisation a quelque peu trainé suite à des difficultés administratives qui sont levées. Nous espérons concrétiser ce projet dans un avenir proche.

Le plan pluriannuel des travaux à démarré en 2025 (défrichage par l'entreprise GSJ). Les dossiers de demande de subventions sont réalisés par la Mairie qui est maitre d'œuvre.

Les gérants du groupement foncier viticole, le comité de gérance, les délégués communaux, M. le maire, sans oublier le fondateur du vignoble, vous présentent leurs meilleurs vœux et vous souhaitent une bonne année 2026.

Bernard PIVIER

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Le principe de l'AFP est de regrouper les parcelles de divers propriétaires privés ou publics dans le but de former des îlots plus faciles à exploiter par les agriculteurs, ce qui permet de stopper la déprise agricole et l'enfrichement qui en découle.

L'AFP gère aussi **l'alimentation en eau et la fréquentation touristique.**

Pour Cevins, l'espace concerné se situe sur les hameaux de **La Ville, du Bourgeois et du Villard**, entre 700 et 1000 mètres d'altitude.

L'association a été créée en **1994** par arrêté préfectoral suite au constat que le paysage se refermait, car depuis les années 70-80, les familles abandonnent une à une leur activité agricole.

Le premier **défrichement** a été mis en œuvre par la commune ; ensuite, l'entretien des parcelles est revenu aux agriculteurs exploitant les îlots.

Lors des corvées annuelles, les membres de l'AFP et les bénévoles se chargent de l'entretien des ruisseaux, des captages d'eau et de divers travaux amélioratifs.

Ainsi, cette année, lors de la **corvée** du 12 avril, pas moins de **43 bénévoles** étaient présents pour une matinée de travail en toute convivialité ; nous les remercions chaleureusement, tant toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

De même, nous remercions la municipalité qui offre chaque année le sympathique casse-croûte qui clôture ce rendez-vous.

Pour 2026, nous allons continuer l'entretien habituel et indispensable et nous espérons clôturer les emplacements des cuves à eau ainsi qu'effectuer quelques travaux sur les captages.

L'eau, est et sera de plus en plus un enjeu important au vu des changements climatiques que l'on connaît désormais.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2026.

Le président, Eric RIGOTTI

ACCA « LA SAINT HUBERT »

En 2025, comme prévu, le Conseil d'Administration de notre association, composé d'un représentant de chaque équipe, a travaillé collectivement pour pouvoir proposer, lors de notre Assemblée Générale, un tout nouveau **RIC (Règlement Intérieur et de Chasse)**.

Lors de cette AG, ouverte par Monsieur le Maire de Cevins, ce nouveau RIC, amendé en séance, a été voté très majoritairement. Il a ensuite reçu l'approbation de la Fédération Départementale des chasseurs de Savoie, missionnée pour cela par le Préfet.

En parallèle, un gros travail a été réalisé pour modifier notre **Réserve de chasse** afin de corriger la superposition d'une partie de celle-ci avec le Domanial (location de chasse auprès de l'ONF).

Cela a conduit à étendre la partie de Réserve du Priolet à la Combe de Lachat sous la Pointe du Dard.

La qualité de nos zones de Réserve, notamment vis-à-vis du petit gibier de montagne, en a été également améliorée.

Hélas, dans la continuité des années précédentes, 2025 a vu les effectifs chevreuils, chamois, cerfs et sangliers diminuer fortement sous la pression du loup. La biodiversité s'en trouve, de fait, véritablement menacée.

Sur la base du volontariat, quelques chasseurs ont continué à se retrousser les manches, pour essayer de maintenir en état quelques chemins et pistes qui souffrent de plus en plus des aléas climatiques et d'un manque d'entretien.

Un **manifeste en faveur de la chasse** a été présenté à Monsieur le Maire le 15 juin 2025 et nous tenons à le remercier pour la qualité des échanges et sa bienveillance.

La montagne et les forêts Cevinoises sont magnifiques, il serait dommage qu'elles ne soient plus accessibles !

Les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des chasseurs souhaitent, aux Cevinoises et Cevinois, une très bonne, heureuse et prospère année 2026 !

Le Président, Patrice BERGUERAND

CLUB DES AINÉS DU NANT BAYET (ROGNAIX, SAINT PAUL SUR ISÈRE, CEVINS)

Le Nant Bayet est ravi d'accueillir de nouvelles personnes, portant ainsi à 84 son nombre d'adhérents.
Le club, fidèle à sa mission de **favoriser le lien social** et de proposer des activités adaptées à tous, a organisé tout au long de l'année 2025 de nombreux rendez-vous :

- 2 **concours de belote** en mars et en octobre suivis d'un souper ;
- 2 **repas** servis à la salle des fêtes de Cevins en mars et septembre ;
- le 22 mai, une quarantaine de personnes sont allées en covoiturage pour un déjeuner au restaurant du lycée de Moutiers. Ce repas a été très apprécié.
- le 4 septembre, 29 personnes ont participé à une **sortie sur Annecy**, avec repas au restaurant à Sevrier, suivi de la visite du musée des cloches Paccard. Les participants ont apprécié de voir la fabrication d'une cloche.

Chaque mardi après-midi, Monique propose des **balades** qui ont un beau succès.

Tous les jeudis après-midi, le club ouvre ses portes un mois à Rognaix et un mois à St Paul où nous pouvons assister à un atelier mémoire, jouer aux cartes, aux jeux de société et faire des activités manuelles.

L'année 2025 s'est terminée avec le **repas de Noël** le 19 décembre à la salle de Cevins.

Ces moments de rencontre et d'échange contribuent pleinement à la vitalité de nos communes et au bien-être de nos aînés.

Le Nant Bayet accueille avec plaisir toute nouvelle personne désireuse de rejoindre ses activités.

Je tiens à remercier les municipalités des 3 communes pour leur soutien constant ainsi que les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre le club.

Suzanne Mugnier

AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE CEVINS ET ROGNAIX

L'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers vous présente ses Meilleurs Vœux pour cette année 2026 et vous partage cette **photographie prise dans les années 1950**, rue du 10 août 1944, devant la mairie de Cevins.

Le président, Sébastien PIVIER

UNION FRANÇAISE DES ANCIENS COMBATTANTS

Chacun peut mesurer le retour que l'on croyait lointain, de la guerre à proximité de notre Pays ou du risque de guerre qui pourrait l'engager directement.

Les maires ont été sensibilisés à ce risque lors du Congrès des Maires le 19 novembre 2025 car eux sont vraiment au plus près des préoccupations de la population et de leurs réflexions sur les défis qui se présentent à la France.

Tout au long des années et au fil des commémorations, les Associations d'Anciens Combattants rendent hommage à tous les morts pour la France, civils ou militaires, aussi bien des conflits anciens que des conflits actuels, dont la dénomination OPEX (opérations extérieures) peut en masquer trop souvent la terrible réalité.

Si elles en appellent sans relâche au **Devoir de Mémoire**, c'est précisément pour que chacun garde à l'esprit les enseignements des précédents conflits et le rappelle le cas échéant aux Autorités, responsables de la conduite du Pays et du sort de la Patrie.

C'est la mission que s'est assignée **l'U.F.A.C., créée dès 1917** et représentée ici par une Section de l'Union départementale regroupant depuis 2018 les communes de Cevins et La Bâthie.

Son Bureau actuel s'est attaché à assurer cette année la continuité de la Section :
Président, Frédéric MOLINAS Vice-président, Jean-François LOMBARD
Trésorière, Valérie ROCHET Secrétaire, Pierre ROCHET

Elle compte fin 2025, **26 membres** dont :
- 8 A.F.N. (Afrique Française du Nord)
- 6 OPEX (opérations extérieures)
- 8 veuves d'A.C.
- 4 membres sympathisants

Deux de nos membres nous ont quittés cette année, le 30 avril Yves HUMEAU, notre vice-président et fidèle porte-drapeau, le 7 juin Gilberte BONVIN, veuve de Michel.

Nous avons également déploré, le 24 octobre, le décès de Jacques MARTINANT, président de la section d'Esserts-Blay. Nous saluons chaleureusement le relai pris par Denis TROTTIER.

Nous avons enfin, présenté nos condoléances à l'occasion du décès de Marie-Thérèse, épouse de notre camarade Jean MERCIER, et de Danielle, épouse de Pierre VERNIER, chargé du Comité ANACR de Basse-Tarentaise.

Point de réjouissance pour autant, nous avons accueilli au sein de notre section un tout jeune **porte-drapeau**, Lou COLIN, 10 ans, de La Bâthie, et salué lors des cérémonies dans les communes voisines l'engagement comme porte-drapeaux de Justine SAUTEL, 18 ans, de Feissons, et de Thomas BENOIT-CHÊNE, 18 ans, de Rognaix.

Comme les années précédentes, notre section s'est attachée, avec l'appui des communes, la participation des Pompiers, la sonorité des notes vivantes de l'Écho du Sécheron, et en collaboration étroite avec l'A.N.A.C.R., à honorer la plupart des cérémonies mémorielles.
Nous avons pu apprécier la présence d'un public nombreux, particulièrement le 8 mai et le 11 novembre avec la participation des enfants des écoles, rendant hommage à nos disparus et chantant « la Marseillaise » sous la direction de leurs enseignants.

Au total, **14 manifestations** sur 7 communes ont été assurées.

En 2026, notre Section s'attachera à perpétuer et à honorer ces temps de Mémoire et de recueillement, sur nos communes de La Bâthie et de Cevins, et les communes voisines.

Nous poursuivrons également nos démarches pour susciter de nouvelles adhésions, notamment celles d'Anciens Combattants engagés dans les OPEX, que nous invitons à nous rejoindre, même si leurs contraintes professionnelles ne leur permettent pas de se libérer pour chacune des cérémonies, ce qui est totalement compréhensible.

Notre prochaine assemblée générale devrait se tenir fin janvier 2026.

SALLE DES FÊTES COMMUNALE

La salle des fêtes est mise à la disposition des **associations** cevinoises de type « loi 1901 » pour y tenir diverses réunions et manifestations.

La salle peut également être louée par des **particuliers** pour des **réunions de type familial ou amical** (anniversaire, mariage, ...).

Elle dispose d'une capacité d'accueil de **150 personnes** maximum.

Les tarifs actuels concernant la réservation de la salle au titre d'un **évènement privé** sont les suivants (principaux tarifs ici - pour davantage de renseignements, veuillez contacter la mairie) :

	TARIFS RÉSIDENTS		TARIFS EXTÉRIEURS	
	Entre le 1er novembre et le 30 avril	Entre le 1er mai et le 31 octobre	Entre le 1er novembre et le 30 avril	Entre le 1er mai et le 31 octobre
Bar + Cuisine (20/25 personnes)				
Une journée (samedi ou dimanche) de 10h00 à 20h00 ou Une soirée (samedi ou dimanche) de 16h00 à 02h00	145 €	140 €	245 €	240 €
Grande salle + Cuisine + Bar (150 personnes)				
Du Vendredi 15h30 au Dimanche 18h00	305 €	300 €	485 €	480 €
Du Samedi 09h00 au Dimanche 18h00	175 €	170 €	365 €	360 €

TRAVAUX

→ TRAVAUX SUR RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Des travaux relatifs à l'assainissement du **réseau de Luy de Four**, route de Portellin, sont prévus début 2026 par Arlysère, sur demande expresse de la commune de Cevins.

Ces travaux vont permettre de récupérer les eaux usées du secteur de Luy de Four, pour les renvoyer dans le réseau existant conduisant à la STEP de La Bathie.

Ainsi, les habitants de Luy de Four pourront ensuite enlever leurs fosses septiques.

Pour le reste de la mise en œuvre du séparatif, la commune n'a pas obtenu de date prévisionnelle de la part d'Arlysère.

→ TRAVAUX SNCF

La SNCF entreprend des travaux de **reprise de berges dans l'Isère** vers le lac de Rognaix et jusqu'au pont de chemin de fer de Cevins/Rognaix.

La SNCF doit **démonter le pont ferroviaire** présent et en réinstaller un nouveau, aux normes actuelles ; ces travaux doivent démarrer au premier trimestre 2026.

La SNCF a sollicité la mairie pour profiter de l'opportunité de réemploi des matériaux de curage de l'Isère en cours, à proximité du plan d'eau de Rognaix, quelques centaines de mètres en amont du site, et occuper les terrains du Planet d'en Bas, afin de permettre le stockage de ces matériaux pour préparer le chantier de changement du pont ferroviaire.

→ TRAVAUX DE VOIRIE

La réfection du **marquage au sol** des places de parking de la commune et de la signalétique au sol a été réalisée récemment (passages piéton, cédez-le-passage, places de stationnement pour personnes handicapées, ...).

→ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Des travaux d'enfouissement d'une **colonne de gaz** sont programmés pour début 2027 afin d'alimenter les usines de La Léchère. Un complément d'informations sera donné ultérieurement.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2026

De nouvelles règles de vote !

Les **15 et 22 mars 2026**, vous élirez vos nouveaux conseillers municipaux.

La loi du 21 mai 2025 a étendu le **mode de scrutin de liste paritaire** aux communes de moins de 1 000 habitants ; cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Les listes devront dès lors être paritaires et respecter une **alternance femme/homme**. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes **complètes** de candidats et la suppression du panachage. Les listes des candidats doivent en principe comporter 15 candidats mais pourront comporter jusqu'à 2 candidats de plus ou de moins (ce dernier point est une dérogation pour les communes de moins de 1000 habitants).

ATTENTION : il ne vous sera donc pas possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. En cas de modification de la liste (ou de nom barré), votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

Ce qui ne change pas :
Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote.
Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints puis le reste des conseillers municipaux.

⚠ La date limite d'inscription sur les listes électorales en ligne a été fixée au mercredi 04 février 2026, et au vendredi 06 février 2026 pour un dépôt physique. Il n'est donc plus possible de s'inscrire pour les prochaines élections.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du ministère de l'Intérieur www.elections.interieur.gouv.fr

SÉCURITÉ

Comment vous protéger ?

Quand vous êtes chez vous :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur ;
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Quand vous vous absentez, quelques **bons réflexes** :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes ;
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami ;
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel) ;
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets ;
- Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez.

BRIGADE DE GENDARMERIE D'ALBERTVILLE

04 79 32 00 17

"LA SÉCURITÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !"

VOS RÉFÉRENTS DE QUARTIERS :

Bernard MILLIET
399 rue de Batardin
06 12 32 69 59

Claude BAUDERLIQUE
31 impasse Marie Guillot
06 95 51 10 36

Éric RIGOTTI
Pour les hameaux
06 77 53 37 83

Franck RIGOTTI
552 rue de la Roche
06 50 69 50 08

Mauricette BIBOLLET-RUCHE
55 impasse des Tours
07 60 07 41 32

Patrice NAULIN
297 rue de Luy de Four
06 59 66 13 05

Yannick ROZIER
245 rue de la Roche
06 15 89 78 25

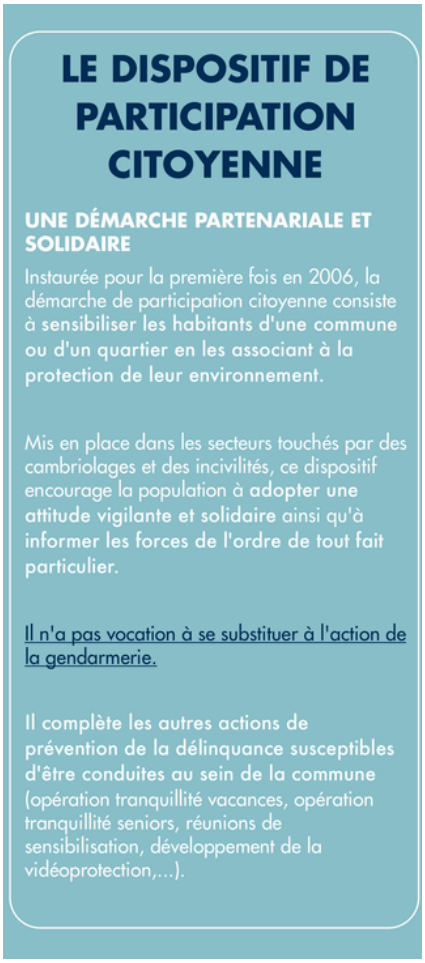

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Quand la tique attaque...

Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre **la maladie de Lyme** ou **l'encéphalite à tique.**

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUES :

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Comment reconnaître une punaise de lit ?

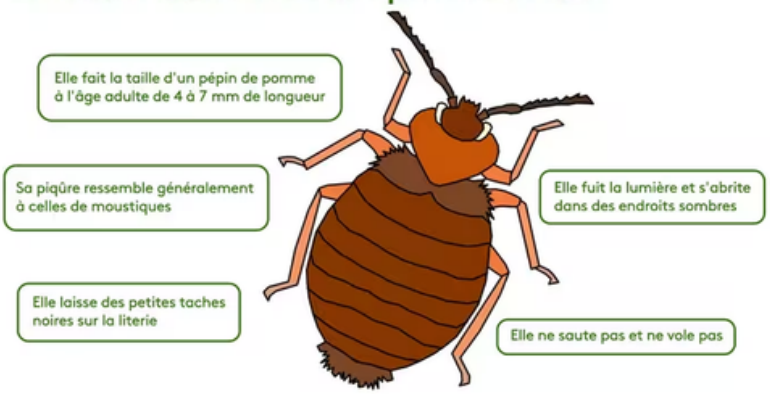

COMMENT ÉVITER UNE INFESTATION PAR DES PUNAISES DE LIT ?

- Évitez d'encombrer les espaces (avec des cartons, ...) ;
- Lavez les vêtements d'occasion à plus de 60°C ou congelez-les pendant au moins 48h ;
- Nettoyez les meubles d'occasion avec un appareil à vapeur spécialisé ;
- En vacances, ne déposez pas vos bagages sur le sol ou sur le lit, et encore moins sous le lit.

GDS Auvergne Rhône-Alpes

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

STOP AU MOUSTIQUE TIGRE !

Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m ! La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

JE VIDE
1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres

JE COUVRE
DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers

JE RANGE
À L'ABRI DE LA PLUIE ET/ OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers

J'AMÉNAGE
POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux

JE CURE
RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...

J'ENTRETIENS
RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures

JE JETTE
TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS

- **Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.**
- **Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.**
- **Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.**
- **Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.**

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

www.agirmoustique.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

CEVINS

E.I.D méditerranée Rhône-Alpes

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Les produits d'entretien peuvent contenir des substances toxiques et polluer l'air intérieur. Utilisés dans des espaces confinés et peu ventilés, ils augmentent l'exposition à des polluants nocifs.

Pour préserver votre santé, utilisez des ingrédients traditionnels :

- Le bicarbonate de soude absorbe les odeurs et permet de déboucher les canalisations ;
- Le savon noir nettoie et dégraisse ;
- Le vinaigre blanc nettoie (hors toilettes ou éviers) ;
- Le citron (si vous placez un demi-citron dans la porte de votre réfrigérateur, il absorbera les mauvaises odeurs).

La légionellose est une grave infection pulmonaire provoquée par des bactéries présentes dans l'eau : les légionelles.

Quelques conseils :

- Vérifiez que la température de l'eau chaude est supérieure ou égale à 50°C ;
- Faites entretenir votre système d'eau chaude une fois par an par un professionnel ;
- Nettoyez, détartrez (à l'aide d'une solution de vinaigre blanc) et désinfectez les flexibles de douche, pommeaux de douche et embouts des robinets, au moins une fois par an ;
- Remplacez tous les éléments de robinetterie vétustes.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, four, etc.) ;
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour ;
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

En savoir plus : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

RECOMMANDATIONS

DÉPÔTS SAUVAGES

Déposer, abandonner ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est illégal (papiers, mégots, gravats, encombrants, … y compris déposés dans les bois). Ces actes sont punis d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 € (pour un particulier).

Afin de préserver notre environnement et de respecter le voisinage, il convient de **déposer ses déchets dans les points de collecte prévus à cet effet.**

DÉCHÈTERIE DE LA BATHIE

Horaire d'été :
- du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h
- le dimanche de 9h à 13h

Horaire d'hiver :
- du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- le dimanche de 9 h à 12h

ENTRETIEN DES ARBRES ET DES HAIES

Les arbres, haies et plantations riveraines doivent être régulièrement taillés de façon à ne pas empiéter sur la voirie communale, afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules, de ne pas masquer la signalisation et de ne pas encombrer les fils des réseaux aériens (téléphone, électricité, éclairage public…).

DÉCHETS VERTS

Il est interdit de brûler les végétaux à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin (herbe après tonte, feuilles mortes, résidus de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, ...).

Cela dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement.

DIVAGATION DES CHIENS

Il n'est pas autorisé de laisser vagabonder les animaux domestiques :

- veiller à la mise en place d'un système garantissant le maintien de l'animal au sein du lieu privé et la protection des facteurs et habitants ;
- ne pas le laisser divaguer sur la voie publique et, en promenade, le tenir en laisse.

Est considéré en état de divagation tout chien n'étant plus sous la surveillance de son maître.

Juste un petit rappel :

De plus en plus de déjections canines "décorent" nos espaces publics.

Cela est inadmissible !

Soyons responsables et respectueux, ramassons.

NOURRISSAGE DES CHATS ERRANTS

L'article 120 du Règlement sanitaire départemental **interdit de déposer de la nourriture pour les animaux errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours**.

Toute infraction à ces dispositions est sanctionnée par une amende de 3ème classe, à hauteur de 450 euros.

COORDONNÉES

MAIRIE DE CEVINS

STANDARD TÉLÉPHONIQUE : 04 79 38 20 28
Ce numéro permet également de joindre l'école de Cevins.
Email : **mairie@cevins.fr**

Heures d'ouvertures au public :
· Lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00
· Mardi et jeudi de 15h00 à 17h30

Recensement militaire ou citoyen :
Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en se présentant à la mairie de son domicile, munie de sa carte nationale d'identité, de son passeport ou de tout au document justifiant de la nationalité française, et du livret de famille des parents.
Une attestation de recensement lui sera délivrée. Elle doit être soigneusement conservée car elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, et en cas de perte, il ne sera pas édité de duplicata.

État civil et document divers :
Les extraits d'acte (naissance, mariage, décès) sont à demander auprès de la commune d'origine.
Les cartes nationales d'identité ou passeports ne peuvent pas être demandés à Cevins ; il convient de se rendre à ALBERTVILLE, UGINE ou MOUTIERS (sur rendez-vous).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE

ACCUEIL GÉNÉRAL
Tél : 04 79 10 48 48

TRANSPORTS
Tél : 04 79 37 36 32 (matin uniquement)

EAU ET ASSAINISSEMENT
Tél : 04 79 37 14 34 (matin uniquement)
Urgence eau : 04 79 31 79 85
Urgence assainissement collectif : 06 73 85 94 00

URBANISME
Tél : 04 79 10 01 83

CIAS (différents pôles)
- Domicile : 04 82 86 71 70
- Aide : - aide à domicile : 04 82 86 71 66
  - portage de repas / téléalarme : 04 82 86 71 71
- Soins (infirmières) : 04 79 31 11 52
- Maladies neuro-dégénératives : 04 82 86 71 63
- Animations séniors : 04 79 38 77 76

ASSISTANTE SOCIALE DU SECTEUR

Reçoit sur RDV au Centre Social d'Albertville
Hall 4
Avenue Jean Jaurès
Tél : 07 79 44 53 60

TRANSPORTS EN COMMUN

Infos sur tra-mobilite.com
Tél. Transdev Albertville : 04 79 89 77 32

Trans service Association
120 chemin de l'Olivet 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 32 73 11

ENEDIS

Accueil : 09 70 83 19 70
Dépannage : 09 72 67 50 73

Evitez tout contact avec les fils ou objets proches d'une ligne électrique.

ECOLE DE CEVINS

Souvenir scolaire de l'année 1961

ANCIENS COMBATTANTS

Jean-Pierre RIGOTTI a conservé cette photographie datant de 1963.

Avec quatre camarades de Cevins et Rognaix, ils venaient d'avoir 18 ans et étaient donc "bons pour le service militaire".

À cette occasion, ils avaient été reçus par les maires de leurs communes, Marcel ROCHAIX (Cevins) et René CRETET (Rognaix) avec lesquels ils avaient posé chez le photographe.

" Le souvenir est le parfum de l'âme ".

PARTENAIRES

Si vous souhaitez que votre entreprise apparaîsse dans le prochain bulletin municipal, contactez-nous.

PIVIER SÉBASTIEN
MAÇONNERIE
Carrelages, cloisons, façades
Rénovations
Luy de four
73730 CEVINS
Portable : 06 70 22 93 14
Tél/Fax 04 79 38 23 24
E-mail : sébastien.pivier@wanadoo.fr

PERRIER SÉBASTIEN
12 ALLÉE DU LAVOIR
73200 VENTHON
Débroussaillage
Élagage
Déneigement
Abattage d'arbres
Entretien espaces
Tél : 06 15 30 48 35 - Mail : sbperrier@gmail.com
http://www.perrier.123.fr

DURET
passionnés d'électricité
DURET ELECTRICITE - 110 ZAC RUBELLIN - 73730 CEVINS
Tél : 04.56.19.04.27 | www.duretelec.fr

SERRURES-PORTES DE GARAGE
RIDEAUX METALLIQUES
VOLETS-PORTAILS-GARDE-CORPS
MOTORISATION
Pose-Remplacement
Dépannage et Réparation
A3MI UGIMETAL
E-I Deville-Duc Gérard
Tél: 04 79 89 08 39
Port:06 23 89 30 42
a3mi@orange.fr
www.a3mi.fr
134 Rue du Vernay
ZA le Vernay
73730 CEVINS

TP Manno
Terrassement - VRD - Maçonnerie
40,rue de la Goratière - ZI du pré de la Garde II
73300 St Jean de Maurienne
Tél. 04 79 59 90 69
contact@tpmanno.fr

Martoïa TP
UGINE
100 ANS D'EXPÉRIENCE ET DE SAVOIR-FAIRE DANS LES TRAVAUX PUBLICS
Spécialiste de vos travaux d'aménagement en montagne
- Terrassement de pistes de ski
- Retenue collinaire
MARTOÏA TP
40 rue Ambroise Croizat
73400 UGINE
04 79 37 38 13
martoia@martoia.fr
www.martoia.fr

EIFFAGE
ROUTE
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS
VRD, PUBLICS ET PRIVÉS
Agence de Gilly-sur-Isère
227, rte des Peupliers
73205 ALBERTVILLE
Tél. 04 79 32 12 64
www.eiffageinfrastructures.com
afaq ISO 9001 ISO 14001 Qualité Environnement
SAVOIR FAIRE LA DIFFÉRENCE

PLAN DE CEVINS

mairie@cevins.fr

04 79 38 20 28

www.cevins.fr